

POUR ÉVITER LES FUITES KUIT D'AN DOUR DA VERAÑ



Notez votre consommation au compteur le soir et le matin, sans utiliser d'eau entre les deux : une variation indique une fuite potentielle.



Réparez les robinets qui goutent : jusqu'à 100 L économisés par jour.

Vérifier régulièrement les joints de vos équipements sanitaires.



En cas d'absence prolongée, pensez à couper l'arrivée d'eau.

En hiver, couper et purger vos robinets extérieurs pour éviter les risques liés au gel.



L'AGGLOMÉRATION POURSUIT SES INVESTISSEMENTS POUR DES RÉSEAUX D'EAU PERFORMANTS ET SÉCURISÉS !
DEL'C'HER A RA AN TOLPAD-KÉRIOÙ DA BOSTAÑ
ARC'HANT EVIT ROUEDADOÙ DOUR EFEDUS
HA SURAET !

Dans le quartier Manoir des Salles à Quimper, 1 830 mètres de réseaux d'eaux usées et 1 300 mètres de réseaux d'eau pluviale ont été renouvelés, avec 153 branchements remplacés. Ces travaux réduisent les eaux parasites (eaux pluviales), améliorent le fonctionnement de la station d'épuration, permettent des économies d'énergie et de traitement, tout en diminuant les risques de pollution. La voirie a également été entièrement refaite. Coût : 1,6 million d'euros.

À Briec, depuis mars 2025, plus de six kilomètres de canalisations ont été renouvelés, avec, notamment, la création d'un nouveau poste de pompage et une optimisation des flux. Ces travaux d'ampleur assurent une exploitation durable du réseau, préparent aux débits futurs, et permettent un développement maîtrisé du territoire. Coût : 3,1 millions d'euros.

Ces opérations s'inscrivent dans le plan de modernisation des canalisations de l'Agglomération, visant à sécuriser la distribution et préserver l'eau pour garantir un service public de l'eau durable et sécurisé.

Pour en savoir plus
Evit gouzout hiroc'h



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

Ne pas jeter sur la voie publique - Conception : serv. communication ssg - Impression : reprographie municipale ©Quimper Bretagne Occidentale



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

AQUALONIA®

LA LETTRE DE L'EAU #2 LIZHER AN DOUR

LUTTONS CONTRE LES FUITES D'EAU
STOURMOMP A-ENEP AR BERADURIOÙ DOUR



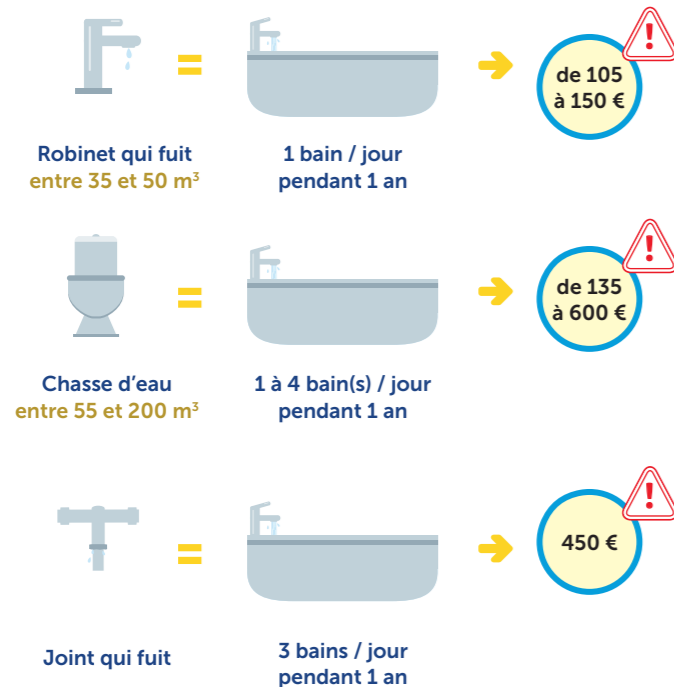


**L'EAU EST PRÉCIEUSE,
VEILLONS SUR ELLE AU QUOTIDIEN
PRIZIUS EO AN DOUR,
TAOLOMP EVEZH OUTAÑ BEMDEZ**

L'eau distribuée sur le territoire, Aqualonia, « la plus locale des eaux de table » est une ressource vitale, qui alimente nos foyers et services. Sa gestion s'inscrit dans une démarche de sobriété face aux besoins croissants et aux pressions climatiques. Réduire les fuites permet d'économiser cette ressource, d'éviter les surcoûts et de maintenir un service de qualité.

*Une chasse d'eau qui fuit,
c'est jusqu'à 4 bains gaspillés par jour !*

Ces fuites passent souvent inaperçues : l'eau s'écoule en continu sans bruit. Une petite fuite peut pourtant coûter très cher si elle n'est pas réparée. Une fuite correspond à tout écoulement non voulu provenant d'une canalisation (canalisation ou d'un appareil sanitaire). Elle peut être visible (goutte à goutte, dégât des eaux) ou invisible (sous un plancher ou dans un mur) et elle se traduit par une consommation bien supérieure à la normale.



**COMMENT DÉTECTER UNE FUITE ?
PENAOS DIGUZHAT UR BERADUR ?**

1 INSPECTEZ VOS INSTALLATIONS

Par exemple, versez un colorant alimentaire dans le réservoir de votre chasse d'eau. Si la cuvette se colore, il y a une fuite. Une chasse qui se remplit seule est également un signe.



2 SURVEILLEZ VOTRE CONSOMMATION

Un pic inattendu doit vous alerter.



**3 REPÉREZ LES TRACES D'HUMIDITÉ
INHABITUELLES SUR UN MUR, DANS LE JARDIN
OU LE LONG D'UNE CANALISATION**

Les fuites peuvent provenir d'une canalisation non visible, d'un équipement sanitaire (douche, robinet, toilettes, chauffe-eau, tuyau d'arrosage...).



**QUE FAIRE EN CAS DE CONSOMMATION
ANORMALEMENT ÉLEVÉE OU DE FUITE ?
PETRA OBER MA VEZ BEVEZET MUIOC'H A ZOUR
EVIT KUSTUM PE MA VEZ DOUR O VERAÑ ?**

La loi Warsmann* protège les particuliers en cas de fuite sur canalisation : fuite constatée soit par l'usager, soit par le service lors de la relève annuelle du compteur. Si cette hausse est due à une fuite sur une canalisation, vous pouvez demander un dégrèvement sur la facture d'eau. Il peut s'appliquer sur la facture d'assainissement si l'eau ne s'est pas écoulee dans le réseau collectif (exemple : infiltration dans le sol). Si le dégrèvement est accordé, vous n'aurez pas à payer la part excédant le double de votre consommation moyenne des trois dernières années.

* article L2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales



**À RETENIR
DELCH'HER SOÑJ**

**LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER
D'UNE RÉDUCTION SUR FACTURE
UN DIGRESK HO PO WAR HO FAKTURENN
GANT MA VO KONT E-GIZ-MAÑ**

- La fuite doit concerner votre logement (les locaux professionnels ou logements de courte durée sont exclus).
- Elle doit être située sur une canalisation : les fuites d'appareils ménagers, systèmes d'arrosage ou équipements sanitaires ne sont pas éligibles.
- La surconsommation doit être au moins deux fois supérieure à votre consommation habituelle.

Vous disposez d'un mois pour faire réparer la fuite par un professionnel qui doit fournir une attestation précisant la date de l'intervention, la localisation, la nature de la fuite et les réparations effectuées.

Sur le domaine public (avant compteur), la réparation relève de la collectivité. Sur le domaine privé (après compteur), elle est à votre charge. En cas de fuite, l'intervention doit être rapide : contactez un professionnel dès la détection.

